

DEUXIEME ASSEMBLEE PARTICIPATIVE

C'est une trentaine de Noyantais, élus et citoyens, qui se sont retrouvés le 6 février dernier, lors de la désormais traditionnelle rencontre annuelle avec les élus.

Ce fut l'occasion pour le Maire et ses adjoints de rappeler les grandes lignes de l'action municipale qui, au travers du développement touristique ou de l'installation de la MARPA, concourent à la création d'emplois locaux et au développement économique de Noyant. Il a été rappelé l'investissement de la municipalité dans la communication (Gazette, site Web) et la Démocratie locale (Réunions publiques, Conseil des Sages, Conseil des Enfants).



Ce fut aussi l'occasion pour les citoyens de faire part de leurs doléances concernant leur vie quotidienne (éclairage près des abribus, container à poubelles supplémentaire, réception du téléphone, de la télé ou d'internet, entretien des parterres, regards bouchés, état du trottoir près de la poste, etc...). Les élus ont pu expliquer les démarches déjà en cours sur certains dossiers (téléphone et adsl ; attente de travaux imminents de voirie pour la réparation des trottoirs ; parterres,...) et ont pris note des autres demandes afin de contacter les services concernés (SIVOM, SIEGA, SICTOM,...) pour que des solutions soient rapidement apportées.

Un administré a regretté l'absence de recettes de cuisine ou d'anecdotes historiques dans la Gazette. Il lui a été rappelé que dans chaque numéro du journal municipal et dans chaque réunion publique, il est fait appel aux citoyens et surtout aux associations pour fournir des informations utiles à la population. La Gazette, de par sa périodicité trimestrielle, est effectivement plus utilisée pour annoncer les projets et manifestations à venir. Des dossiers, comme celui sur les pompiers ou les ordures ménagères, y sont joints lorsque la demande en est faite.

Les représentants du Comité des Fêtes ont exprimé quelques demandes qui ont toutes été acceptées.



Deux personnes, parmi la trentaine de participants, ont vivement critiqué les restrictions de circulation sur la voie de Faussera. Il a été rappelé que ces mesures, à l'essai sur un an, ont été adoptées par la totalité des habitants présents lors de la réunion participative organisée sur ce sujet en présence d'un représentant de la DDE. Cela va dans le sens du principe de précaution, pour assurer une cohabitation harmonieuse entre les utilisateurs de cette voie étroite et parfois dangereuse : la cinquantaine de riverains, les randonneurs pédestres (cette rue fait partie de plusieurs circuits de randonnée), les promeneurs du dimanche (familles et poussettes) et pour éviter les automobilistes roulant à grande vitesse, qui utilisent cette rue aux beaux jours comme un raccourci. Tous les non-riverains peuvent continuer de rouler à Faussera si ils ont quelque chose à y faire ou une personne à visiter.

De nombreux participants ont regretté que l'interdiction de circulation ne soit pas toujours respectée sur le chemin du « Courtieux ». Note en a été prise pour en informer la gendarmerie.

La neige s'est également invitée dans le débat, certains regrettant le non-dégagement des rues des Corons lors du dernier épisode neigeux. Tout le monde a déploré qu'il y ait moins de solidarité entre générations dans ces moments difficiles. Les élus ont expliqué les mesures prises avec les moyens dont ils disposent. Un intervenant a souligné l'investissement personnel du Maire dans les efforts de déneigement.

Les participants se sont ensuite retrouvés autour du pot de l'amitié.